



Bassin Adour-Garonne  
Bassin de l'Isle  
Affluent de la Vézère  
Longueur : 45 km  
Bassin versant : 282 km<sup>2</sup>  
Source : BD CARTHAGE®

## LA LOYRE

### Directive Cadre sur l'eau.

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécotone.

La Loyre est dans les masses d'eau : « La Loyre de sa source au confluent des Planches (inclus) » (code européen FRFR493), « La Loyre du confluent des Planches au confluent de la Vézère » (code européen FRFR90).

### Hydrométrie

Les débits caractéristiques de la Loyre (Longueur : 45 km ; Bassin versant : 282 km<sup>2</sup>, y compris ses affluents, le Roseix et le ruisseau du Mayne) sont mesurés à la station de Voutezac (code P3234010) ; Cf. Rubrique Hydrométrie.

La Loyre a été affectée d'un objectif de qualité 1 A (qualité excellente) jusqu'à Objat puis 1 B (bonne qualité) jusqu'à sa confluence avec la Vézère. Elle est classée en deuxième catégorie piscicole à l'aval de sa confluence avec le Roseix. Des études de qualité réalisées par le SRAE puis la DIREN Limousin sur la Loyre en 1984, 1991 et 1997.

Un point du Réseau National de Bassin (RNB) est situé à l'aval d'Objat (Chassagnac, code 55900). Avec la mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), le réseau qualité devient le suivant :

Réseaux de mesures de la qualité des eaux superficielles en Limousin en 2008

Code station	Localisation générale	Ancien réseau	Réseau 2008
05055900	Aval Objat	RNB	DCE-RCS (contrôle de surveillance)

Les études menées par le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP<sup>1</sup>) Auvergne-Limousin et les Fédérations des AAPPMA, à la station du Réseau Hydrobiologique et Piscicole (RHP) de la Loyre à Voutezac, font état d'une situation perturbée en 1994, 1997 et 1999. Un état est considéré comme perturbé quand l'abondance des espèces sensibles diminue, et celle des espèces résistantes est normale, ou même plus forte que la normale ; des espèces atypiques peuvent être présentes. Toutes informations complémentaires peuvent être demandées à cet organisme (ONEMA Auvergne-Limousin, Marmilhat, 63370 LEMPDES, tél 04.73.90.26.26).

Pour en savoir plus : « La qualité des cours d'eau en Limousin, 10 années de suivi 1997 à 2006, Exploitation des données du Système d'Évaluation de la Qualité des Eaux », Plaquette DIREN Limousin, 26 pages ; Cf. Rubrique Qualité des eaux superficielles.

### Réglementation

Au plan réglementaire, la Loyre est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs (truite fario), sur tout son cours et ses affluents, par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989, en application de l'article L 432-6 du Code de

<sup>1</sup> Devenu Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) par décret du 25 mars 2007 en application de la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006.

l'environnement. C'est également une rivière réservée, en amont de la cote 150 (commune de Voutezac) par décret du 11 mars 1994 en application de l'article 2 de la loi du 16 octobre 1919 relative à l'utilisation de l'énergie hydraulique. C'est enfin un « axe bleu », c'est-à-dire un axe migrateur prioritaire (mesures A 22 à A 26 du SDAGE Adour-Garonne).

#### **Atlas de zones inondables**

Un atlas des zones inondables de la Vézère, du Clan et de la Loyre a été réalisé par SOGREAH en 2000 ; il concerne la Loyre à l'aval de Saint-Solve. Un deuxième atlas des zones inondables entre Saint-Solve et Varetz (18,6 km) a été réalisé par le SOGREAH en 2003.

#### **Intérêt écologique et patrimonial**

Le deuxième inventaire ZNIEFF a recensé les Gorges de la Loyre et du Vaysse comme espace d'intérêt écologique (ZNIEFF de type II) ; Cf. *Rubrique Nature\ZNIEFF*.

Mise à jour : décembre 2008